



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019 Au CHUV

Suite à la conférence de Mme Marie-Catherine Vozenin, chef du laboratoire de radiobiologie du CHUV sur le thème de *la radiothérapie Flash*, Mme Sybille Estier, présidente de l'ARRAD, souhaite la bienvenue aux membres à l'assemblée générale annuelle.

1. Accueil et acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec deux modifications (points ajoutés) :

- Élection d'un vérificateur des comptes
- Modification dans les statuts

2. Nomination des scrutateurs

MM. Claude Bailat et Patrik Goncalves-Jorge sont nommés scrutateurs.

3. Rapport de la présidente

Mme Sybille Estier fait part de son message à l'assemblée. Elle passe en revue les événements marquants de l'ARRAD en 2018. Le support Powerpoint de sa présentation est disponible sur le site internet de l'ARRAD.

4. Modification dans le comité

M. Thomas Thöni, porte-parole de l'IFSN, se présente au comité de l'ARRAD pour occuper le poste laissé vacant suite au départ de M. Suchet. M. Thöni est élu à l'unanimité des membres présents.

Mme Ina Buchillier-Decka a fait part de sa démission du comité de l'ARRAD. Le Comité espère qu'un représentant issu également de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV) sera désigné pour lui succéder. Le secrétaire remercie Mme Buchillier-Decka pour son investissement au sein du comité.

5. Modification dans les statuts

Afin de créer le statut de membre d'honneur, le comité propose à l'assemblée les modifications ci-dessous dans les statuts. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

ART.5

Membres et admission

1. Peuvent devenir membres de l'Association:

Comme membre individuel: toute personne physique concernée par la radioprotection, agréée au préalable par le comité qui statue sur les demandes d'admission.

Comme membre collectif: toute personne morale, agréée au préalable par le comité qui statue sur les demandes d'admission. Les membres collectifs participent aux décisions de l'Association par 5 délégués au maximum.

2. Sur proposition du comité, toute personne physique peut être élue par l'assemblée générale en tant que membre d'honneur.

ART. 6

Cotisation

1. Le montant des cotisations, pour les membres individuels ainsi que pour les membres collectifs, est fixé par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple et inscrit au protocole. **Les membres d'honneur sont exemptés du paiement de la cotisation.**

2. Les cotisations sont payables au début de l'exercice.

6. Comptes 2018 et rapport des vérificateurs des comptes

Fabrice Malacrida passe en revue les comptes de l'année 2018. La situation est la suivante :

	Actif CHF	Passif CHF
Avoir au 1er janvier	24238.03	
Cotisations (Personnes: 82 x physiques@30 F + 4 x morales@1000 F)	6460.00	
Reversement FS (82 x 10 F + 4 x 50 F)		1020.00
JT 2017 – 2		2626.60
JT 2018 (Gratuit pour membres)	90.00	3566.95
Fonctionnement (Gestion postfinance, site internet)		340.30
Participations (IRSN-Radon ATSR-Démantèlement)		4114.09
Avoir au 31 décembre		19120.09
Sommes égales	30788.03	30788.03

La parole est donnée aux vérificateurs des comptes. M. Loertscher donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui n'appelle aucun commentaire. L'AG accepte, à l'unanimité, les comptes 2018 de l'ARRAD.

Budget 2019

	Recettes CHF	Dépenses CHF
Cotisations PP et PM & participation FS	6'500	1'000
JT 2019	3'500	6'000
Fonctionnement (site internet, frais de gestion prix de l'ARRAD divers)		1'500
Sommes	11'000	8'500

7. Election d'un vérificateur des comptes

Le secrétaire rappelle que les vérificateurs des comptes sont élus par l'AG pour 4 ans. M. Stéphane Maillard est proposé pour succéder à M. Marc Marconato. Il est élu par l'AG à l'unanimité.

Les autres vérificateurs restent inchangés:

- M. Yves Loertscher
- M. Claude Pilloud (suppléant)

8. Rapport des groupes de travail (GT)

GT n°1 « Techniques de mesures des radiations »

Président : M. Fabrice Malacrida (Fabrice.Malacrida@cern.ch)

La présentation de Fabrice Malacrida est disponible sur le site internet.

GT n°2 « communication »

Président : vacant

GT n° 3 « information du patient »

Président : vacant

GT n° 5 « protection contre les radiations non ionisantes en IRM »

Président : M. Nick Ryckx (nick.ryckx@chuv.ch)

N. Ryckx quittera l'IRA en avril 2019 et change de domaine d'activité. Un successeur est recherché.

GT n° 6 « bases de la radiobiologie »

Référént: M. F. Bochud (francois.bochud@chuv.ch)

La présentation de F. Bochud est disponible sur le site internet.

GT n° 7 « Formation et formation continue »

Référént: Mme D. Dalban (diana.dalban@chuv.ch)

N. Cherbuin amène le message de Mme Dalban : Le GT7 ARRAD se réunit 3 à 4 fois par an avec pour thématique les formations RP en Suisse romande. Les membres sont la Haute école de santé de Genève (HEdS), l'Hôpital neuchâtelois, la Haute école de santé de Vaud (HESAV), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Hôpital du Valais, le CERN et l'IRA.

En adoptant une approche didactique, les membres ont défini deux missions principales :

- L'inventaire des formations initiales et continues qui sont maintenant disponibles sur le site de l'OFSP. Ainsi une offre complète des formations RP est à disposition et regroupée sur un seul et même site et de mettre en place une communication et une inscription de manière plus aisée.
- Le 2^{ème} point majeur, et actuellement en cours de réalisation, concerne un échange d'expérience entre les différents membres au niveau des méthodologies, techniques et matériels pédagogiques. Le but de ces échanges est de mutualiser les ressources pédagogiques, partager les avis et retours d'expérience dans une optique d'amélioration continue des formations en RP.

9. Acceptation des recommandations de l'ARRAD

L'AG accepte le projet de recommandations de l'ARRAD concernant la radioprotection dans le domaine du radon, après avoir pris connaissance des dernières modifications faites suite aux commentaires. Ces recommandations ont été élaborées dans le cadre de la journée thématique du 30.11.2018 à Fribourg et seront prochainement disponible sur le site internet de l'ARRAD.

10. Manifestations 2019-2020

Journée thématique du 22 novembre 2019

Elle se tiendra à Lausanne (CHUV) sur le thème de la dosimétrie interne et externe.

AG mars 2020

Date à définir (sera communiquée dans la gazette de juillet). Proposition de thème de la conférence :

- Sécurité radiologique ?
- Caractérisation de matériaux activés ?

JT Novembre 2020

Le thème des rayonnements non-ionisants est proposé.

IRPA 2020

La participation d'un membre du comité de l'ARRAD à la conférence de l'IRPA est proposée (Séoul, 11-15.05.2020).

11. Divers

Aucun.

La présidente clôture la séance et remercie les participants de leur intérêt à promouvoir l'ARRAD.

Sybille Estier
Présidente

Nicolas Cherbuin
Secrétaire